

PRÉSENTATION DNPAF



scsi-pn.fr

mai 2023



Mardi 30 mai 2023, le Directeur central de la Police aux Frontières, Fabrice Gardon, et son adjointe Valérie Minne, organisaient une réunion de présentation de la doctrine DNPAF à l'attention des représentants des organisations syndicales.

PRÉSENTATION DE L'ÉCHELON CENTRAL DE LA DNPAF PAR LE DCPAF

Le DCPAF a détaillé l'organisation de l'échelon central de la DNPAF et de ses composants :

- L'information opérationnelle sera recensée par l'état-major DGPN puis ventilée aux états-majors des autres divisions nationales afin d'en assurer une circulation plus rapide ;
- L'état-major opérationnel des frontières aura vocation à coordonner l'ensemble de l'activité PAF incluant celles des Douanes et de la Gendarmerie nationale en matière de lutte contre l'immigration clandestine. Cette entité, qui s'inscrit dans le cadre de la « border force », demeure encore à l'étude ;
- L'OLTIM doit monter en puissance avec l'arrivée de 60 effectifs issus de la Police nationale, 40 de la Gendarmerie nationale et une dizaine des Douanes. Pour autant, 5 BMR n'intégreront pas l'Office (Montgenèvre, Nîmes, Clermont Gerzat, Mulhouse et Beauvais). Les 18 fonctionnaires qui les composent seront en principe redéployés au sein de la PAF ;
- La sous-direction des frontières conserve sa structuration actuelle. Le SNPF qui prendra la dénomination de Division Nationale de Contrôle des Transports Internationaux (DNCTI) viendra s'y ajouter. Les BCF zonales de Lille, Metz, Lyon et Bordeaux de même que les BCF de Perpignan et Nice deviennent des Brigade de Contrôle des Transports Internationaux (BCTI). Les BCFZ et BCF restantes basculeront dans la filière sécurité publique, soit 150 effectifs pour lesquels le DCPAF entend recueillir leur vœux de future affectation ;
- La sous-direction de la rétention, de l'éloignement et des procédures, conjonction du DSAR et de la SDR, sera notamment en charge du suivi des procédures d'ESI. Celles-ci seront reprises en intégralité dans les départements où la PAF est fortement présente. Un système de visio ou de hotline sera mis en place là où la PAF est peu présente ou absente. Les ESI auteurs d'infractions connexes faisant l'objet d'une procédure simplifiée seront traitées par la PAF. Par ailleurs, le savoir-faire de la PAF en matière de lutte contre la fraude documentaire et à l'identité est consolidé ;
- La Sous-direction du soutien et du pilotage territorial constitue une nouveauté. Un suivi de l'efficience des services territoriaux basé sur des règles de contrôle de gestion et non plus seulement statistique sera mis en place par cette sous-direction ;
- Le Groupement Aérien et Maritime de la Police Nationale (GAM-PN) assurera un rôle de coordination notamment en matière de drones au bénéfice de l'ensemble de la Police nationale ;

LE SCSI : AGITATEUR D'IDÉES, CRÉATEUR DE PROGRÈS !

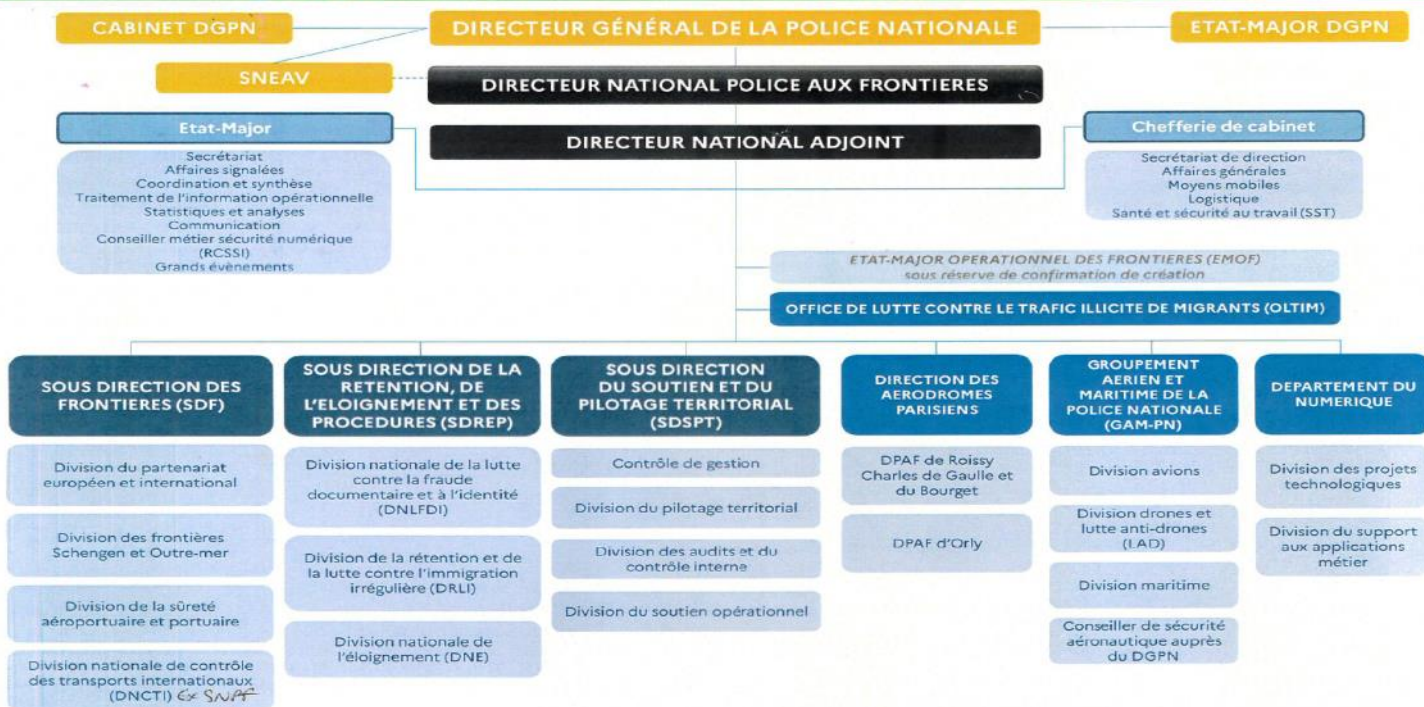
DES GROUPES DE TRAVAIL ZONAUX ENCORE EN REFLEXION

La tenue de groupes de travail zonaux se poursuit, notamment sur la mise en place d'un échelon zonal et départemental au siège d'une zone. Un représentant de la DNPAF participe à chacun de ces groupes pour assurer des process uniformes.

Le DCPAF souhaite donner la possibilité aux effectifs de demeurer au sein de la DNPAF, soit sur le poste qu'ils occupent si la nouvelle organisation le permet, soit d'être affecté dans une filière PAF d'un autre département. À l'instar du mercato des postes actuellement en cours à l'échelon central, une fiche de vœux pourra être proposée aux collègues.

ORGANIGRAMME DE LA DNPAF

PROJET D'ORGANIGRAMME - Direction Nationale de la Police aux Frontières



V5 - 11 mai 2023

DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE

UN DIALOGUE SOCIAL INDISPENSABLE POUR LE SCSI

À l'échelon central, un organigramme détaillé a été diffusé donnant ainsi la possibilité aux agents d'exprimer leurs vœux, cette opération commandée par le bon sens devra s'opérer dans le même esprit à l'échelon territorial. La future nomenclature des postes centraux sera communiquée à très court terme.

Qu'il s'agisse du redéploiement d'effectifs issus des BCF vers la filière SP, de l'arrivée d'officiers de gendarmerie dans l'OLTIM ou du mercato actuellement en cours à la RH-PAF avec le transfert d'une quinzaine d'agents vers la future DRHFS, le dialogue social de qualité avec la DNPAF devra se poursuivre à tous les échelons territoriaux.

Le SCSi veillera au respect du positionnement des officiers de police et les accompagnera dans le cadre de cette réforme.

LE SCSi : AGITATEUR D'IDÉES, CRÉATEUR DE PROGRÈS !